

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

## LA VILLE DES AUMONES,

Tableau des œuvres de charité de la ville de Lyon.

## XI.—ŒUVRE DES MESSIEURS.

L'Œuvre des Messieurs existait déjà bien longtemps avant la révolution de 93 ; son titre indique suffisamment qu'elle fut établie par des hommes respectables et chrétiens, qui habitaient l'antique paroisse de Saint-Martin-d'Ainay. Déjà les vénérables filles de Saint-Vincent-de Paul, établies dans la rue de la Charité, donnaient des soins aux malades et aux pauvres de la paroisse ; mais les malheureux devenant de jour en jour plus nombreux, la nécessité d'établir un service plus régulier en faveur des pauvres, de mettre une plus grande vigilance dans le choix des indigents, de distinguer ceux dont les besoins paraissaient incontestables de ceux qui mendient effrontément des secours sans besoin réel, se faisant sentir tous les jours d'avantage, une sœur auxiliaire fut ajoutée à celles qui déjà existaient ; elle fut spécialement chargée de visiter les familles pauvres, accompagnée de deux paroissiens charitables, et de distribuer, à des jours réglés, des aumônes en nature. Deux fois l'année, elle donnait aussi des vêtements, et les pauvres ainsi vêtus, étaient obligés de se présenter, de temps en temps, à l'humble fille de Saint-Vincent-de-Paul pour qu'elle jugeât si les habillements dont on les avait gratifiés étaient bien employés à leur usage : car alors, comme aujourd'hui, les pauvres sans vertu ne craignaient pas de vendre les objets qui leur étaient livrés pour satisfaire, par leur valeur, à des honteux plaisirs.

Cependant, le spectacle d'une nombreuse jeunesse livrée de bonne heure à de funestes exemples, touche le cœur des charitables chrétiens chargés de visiter les pauvres. En 1773, Messieurs les bienfaiteurs des indigents de la paroisse d'Ainay formèrent le projet de réunir les petites filles dans un même local, et de les confier à la sage direction des filles de Saint-Vincent. Un appartement fut assigné, à cet effet, dans la rue d'Anvergne, et les fondements de la belle maison consacrée à cet effet furent jetés dans la rue du Rempart-d'Ainay, où on la voit encore de nos jours.

Les chefs de famille les plus distingués de la ville contribuèrent de leurs deniers à cette œuvre charitable ; leurs noms sont inscrits sur un tableau dans la salle de réception de l'établissement, ainsi que celui de tous les Messieurs qui, depuis sa fondation jusqu'à ce jour, ont contribué, par leurs souscriptions annuelles, ou par des dons au-dessus de 300 francs, à soutenir la bonne œuvre.

Le nombre des jeunes filles reçues dans l'établissement, depuis l'âge de sept ans jusqu'à celui de dix, est toujours proportionné aux ressources du petit trésor de l'œuvre ; elles sont dans ce moment cinquante-six, et l'on espère pouvoir aller jusqu'à soixante. Les sœurs, au nombre de huit, leur enseignent les devoirs de la Religion, la lecture, l'écriture et les éléments du calcul ; elles les servent à tous les genres de soins et de travail que leur sexe et leur état comportent, et les élèvent de manière à donner un jour à la société des mères de famille chrétiennes et vertueuses. On ne reçoit dans la maison que des enfans appartenant à des pères de bonnes mœurs et dont l'indigence est constatée ; ils doivent être nés à Lyon, à moins que les pères et mères n'y soient domiciliés depuis cinq ans. L'éducation de ces jeunes filles n'est censée finie qu'à vingt ans accomplis. A cet âge, l'élève, en sortant de la maison, reçoit un trousseau convenable, et une rétribution de cent francs ; si elle sort avant cette époque, elle perd tout droit à ce double avantage.

Au moment où la Révolution éclata, messieurs les administrateurs, en renvoyant leurs jeunes protégées dans leurs pauvres familles, voulurent au moins leur faire partager le mobilier de la maison puisqu'ils ne pouvaient plus leur continuer leurs soins charitables : chacune des élèves entra dans le sein de sa famille, emportant un lit complet, du linge, des vêtements. Le mobilier à l'usage des charitables sœurs, fut mis en lieu de sûreté, et la tempête une fois apaisée, lorsqu'elles furent de nouveau appelées à la direction de l'œuvre des Messieurs, leur ancienne maison leur fut rendue par l'ordre de Bonaparte ; elles recueillirent leurs effets, qui avaient été conservés avec soin, et les bienfaits d'une sage éducation, qu'elles répandent dans les cœurs des nombreuses élèves qui leur sont confiées, augmentent chaque jour la reconnaissance des pauvres familles. Messieurs les administrateurs de la maison consacrent, chaque année, 2,000 fr. pour la distribution des remèdes confectionnés dans la pharmacie attenante à leur établissement, en faveur des pauvres malades de la paroisse.

## XII.—INSTITUTION DENUZIÈRES.

Une femme veuve avait un fils, il était l'espoir de sa vieillesse, elle se consolait de la perte d'un époux tendrement aimé par les soins maternels qu'elle prodiguait chaque jour à celui qui rappelait si bien l'image fidèle de celui qu'elle avait perdu. Pauvre mère, hélas ! l'inevitable mort vient trancher des jours qui lui sont si chers ; la Providence la rend tout-à-coup veuve de son fils ! et la mère inconsolable versera jusqu'à son dernier jour d'innombrables larmes. Dans sa chrétienne et profonde douleur, elle veut perpétuer la mémoire de son tendre fils, et, après sa mort, on lit dans son testament, où sont exprimées ses dernières volontés, les paroles suivantes qui donnent toute la mesure de la douleur d'une mère, et toute la sublimité d'un cœur compatissant et chrétien :

« Libre de disposer de toute ma fortune, je veux qu'elle soit employée à une fondation de bienfaisance agréable à Dieu, utile à la société ; les jeunes garçons pauvres et orphelins en seront l'objet. C'est le souvenir d'un fils, que je pleure chaque jour, qui me détermine à ce choix, entre tant de bonnes œuvres. Je veux que la maison que je possède à Lyon, place Saint-Pierre et rue Saint-Côme, forme le premier capital et la première ressource de cette fondation qui, je l'espère, s'accroîtra par d'autres dons. Un conseil, composé de sept personnes notables, dont trois seront désignées par Mgr. l'Archevêque de Lyon, deux par M. le Maire de la dite ville, et deux par l'Administration des hospices civils de Lyon, qui les choisira dans son sein, sera chargé de l'administration de la maison des Jeunes Orphelins, et réglera tous les détails de cette administration. Admis dans le dit établissement, depuis l'âge de cinq à quinze ans, les orphelins seront instruits sur les dogmes de la Religion et sur l'activité du travail, en leur faisant apprendre à chacun un métier, selon leurs dispositions et capacités... Il sera reçu dans les établissements autant d'orphelins que le produit de ce que je leur assigne pourra le permettre... Chaque année, l'Administration fera célébrer, le 8 septembre, un service funèbre pour mon fils, Gaspard Rey, et, ce jour-là, les jeunes orphelins, qui profiteront d'une fortune qu'il aurait dû recueillir, iront prier sur le tombeau de leur bienfaiteur, après avoir assisté à son service... Je veux qu'il soit prélevé une somme de 200 fr. pour chacun des orphelins lorsqu'ils auront achevé le temps qu'ils doivent passer au dit établissement, et que le témoignage de leur bonne conduite ne laissera rien à désirer. La dite somme sera employée exclusivement à l'achat d'un métier ou d'une mécanique, ou d'autres objets nécessaires à l'état que chacun aura choisi, pour le faire valoir à son profit, sous l'inspection de l'Administration, afin que cette somme ne puisse être détournée pour un autre emploi... Je veux que la ville de Lyon profite seule de cette fondation de bienfaisance. »

Mme. Denuzière, veuve Rey-Fortier, mourut le 10 mai 1829, une ordonnance royale du 12 mai 1830 autorisa sa fondation, et sous la présidence de M. Prunelle, maire de Lyon, une Administration fut définitivement constituée le 10 janvier 1834. L'établissement commença dans une maison louée à cet effet au Chemin-Neuf, avec un seul enfant, en juin 1833. Aujourd'hui il compte 46 orphelins, sous la direction immédiate de quatre frères de la congrégation de Marie ; il prospère avec une sage lenteur. Le travail assidu de ces jeunes enfans, leur conduite régulière et religieuse assurent un succès complet à cette sage institution. Seulement il serait à désirer qu'on pût lui fournir un plus vaste local où elle se développerait sur des bases plus larges, et pourrait assurer à un plus grand nombre d'orphelins une éducation religieuse et industrielle. Pourquoi des pères et des mères attristés par la mort de leurs enfans ne consacraient-ils pas une partie de leur fortune, qui devrait concourir à procurer une honnête aisance à ceux qu'ils ont perdus, à alléger leur douleur en assurant l'éducation de quelques orphelins, par l'imitation de la charité de Mme. Denuzière ! Quel plus admirable moyen de soulager son cœur oppressé par le poids de la plus juste douleur, que de reporter son affliction et sa tendresse sur de jeunes orphelins doublement malheureux, et par la privation de leurs parens et par le fardeau de la misère ; de se créer, pour ainsi dire, une nouvelle famille adoptive qui bénira le nom de ses bienfaiteurs dans les siècles les plus reculés. Que de fois des pères malheureux, après avoir fermé les yeux de leurs enfans qui, selon les lois ordinaires de la nature, devaient remplir à leur égard ce triste devoir, laissent leur fortune à des collatéraux ingrats, et ne recueillent pas même du fruit de leur labeur et de leurs sages économies une simple prière. Leur fortune devient le partage du luxe et quelquefois du désordre ; leur nom est assis-

oublie que leurs cendres sont descendues dans le tombeau; et la société ne recueille aucun fruit de leur mémoire.

Que Mme. Denuzière soit imitée par les mères privées de leurs enfans, et bientôt de nombreux orphelins joindront leur voix reconnaissante à celle de la cité, et les prières des cœurs innocents toucheront celui de Dieu, et les suivront au-delà du tombeau pour hater leur éternel bonheur.

#### XIII.—SOCIÉTÉ DU SAINT-ENFANT-JÉSUS.

Le nom seul de cette charitable société annonce le but qu'elle se propose et les moyens qu'elle emploie. Secourir les petits enfans pauvres, à l'aide des enfans auxquels la Providence a départi les biens de la fortune, quelle pensée plus féconde en heureux résultats? quel moyen plus sage d'établir par la Religion une étroite liaison entre deux classes de la société que de perverses doctrines cherchent à troubler, à diviser? Apprendre aux enfans nés dans l'aisance qu'ils doivent employer une partie de leur fortune à soulager leurs frères souffrants; leur mettre de bonne heure dans le cœur cette douce sensibilité qui doit les porter plus tard et toute la vie à répandre dans le sein des pauvres des secours utiles et bienfaisants, les former à la pratique de la vertu qui présente le plus de jouissance, tel est le but de cette association d'enfans, sous la direction de leurs charitables mères.

Les aumônes de cette association fondée en 1836, sont uniquement employées à encourager l'éducation religieuse des enfans pauvres, confiés aux soins attentifs des respectables frères de la doctrine chrétienne. Elle fournit à ces enfans indigents les livres d'étude, le papier, les plumes; elle récompense leur application par des livres de piété; pendant l'hiver elle fait des distributions de vêtements, de chaussures.

Il est facile de voir que la société du Saint-Enfant-Jésus vient en aide aux familles pauvres, puisqu'elle les décharge de la fourniture nécessaire à l'éducation de leurs enfans, fourniture qui n'est pas d'une grande dépense, il est vrai, mais qui ne laisse pas d'être un fardeau souvent pénible pour nos pauvres ouvriers qui sont obligés de vivre avec la plus grande économie. La distribution des vêtemens et des chaussures, tout en devenant aussi une économie pour la famille, devient aussi un moyen puissant d'émulation et pour les parents et pour leurs enfans. Pour les parents d'abord, parce qu'ils s'occupent davantage de veiller sur la conduite de leurs enfans, afin qu'ils se rendent dignes de la bienfaisance de leurs jeunes protecteurs, et les enfans s'empresseront alors de devenir plus dociles et plus soumis pour mériter les pieuses largesses de la société. Il en est ainsi de la distribution des livres de piété qui, introduits ainsi dans les familles, y portent des pensées de religion, d'ordre, de morale, et deviennent des prédicateurs éloquents au milieu de nos pauvres ateliers. Car l'ouvrier de nos fabriques aime à combattre l'uniformité de son travail par des lectures agréables, et son travail lui permet quelquefois cet utile délassement. Mais combien ce plaisir lui devient dangereux et funeste quand la Religion ne préside pas au choix de ses lectures, il est alors le poison des familles, il tue le germe de toutes les vertus, efface les semences heureuses du christianisme pour mettre à la place le germe empoisonné des doctrines d'impunité, de libertinage et de licence. C'est donc une sage pensée, d'introduire dans les familles les bons livres par la main des enfans qui eux-mêmes, heureux de montrer leurs progrès à leurs parents surpris, deviendront peut-être les instrumens dont la Providence veut bien se servir pour rappeler des pères et des mères à des leçons de sagesse et de vertu.

Nos bons, nos excellents frères de la doctrine chrétienne, qui se livrent avec un dévouement pénible et héroïque à la difficile mission d'élever et d'instruire les enfans des pauvres, trouvent aussi dans la société du Saint-Enfant-Jésus un encouragement dans leurs labeurs: par la bienfaisance de la charité des jeunes associés, ils excitent l'émulation de leurs élèves en promettant une récompense à leur constante application, et à leurs succès. Incapables par eux-mêmes de distribuer de petits présens à leurs chers enfans, car ils sont pauvres aussi, et refusent toute récompense terrestre pour le succès de leurs œuvres de charité, ils se réjouissent de trouver dans les largesses des jeunes Lyonnais les moyens de secourir leur zèle et d'animer au travail ceux qui leur sont confiés.

Familles Lyonnaises, ne négligez pas un moyen si facile d'être utile à vos compatriotes indigents; apprenez de bonne heure à vos enfans qui, par leur position, sont appelés à être plus tard à la tête de la société, à venir au secours de leurs frères infortunés. En se privant pour les pauvres enfans de quelques futilités agréables, ils se prépareront une génération intéressante qui, par la douce soumission, la docilité à d'utiles enseignemens et de sages exemples, se montrera reconnaissante du bien qui lui aura été fait à l'aurore de la vie. Les heureux du siècle ne devraient jamais l'oublier; en se rendant utiles aux pauvres, non-seulement ils saisissent au précepte du Christianisme, mais encore ils se donnent de douces jouissances, et s'attachent facilement les cœurs par la reconnaissance.

De temps en temps la Religion réunit les jeunes associés à l'œuvre du Saint-Enfant-Jésus et leur adresse de sages instructions par la bouche d'un de ses ministres; elle leur parle du bien qu'ils font, de celui qu'ils sont appelés à faire; elle les invite à répandre leur zèle dans le cœur de ceux de leur âge qui sont leurs amis, les compagnons de leurs études et de leurs jeux; elle stimule leur émulation en les étreignant des succès des jeunes élèves qu'ils soulagent dans les écoles des Frères; elle vient en aide enfin aux chefs de famille en prêchant à ces jeunes auditeurs la soumission, la docilité à leurs parents, l'amour de la vérité et la vertu, l'éloignement de tout ce qui

pourrait leur être un sujet de tentation et de chute. Dans une dernière réunion de la société de l'Enfant-Jésus, on a eu l'heureuse idée d'embellir la solennité par le choix de trente-quatre enfans les plus distingués par leur pauvreté et leur exemplaire docilité dans les écoles des Frères; un vêtement complet leur avait été donné. Conduits par trente-quatre jeunes associés aux pieds de Mgr. Archevêque d'Alsace, ils reçurent tous de ses mains un petit livre, à titre de récompense, et un pain béni, de celles de leur petit bienfaiteur.

Quel doux et religieux spectacle que celui de ces jeunes protecteurs et de ces jeunes protégés, venant ensemble, au milieu de l'assemblée de leurs pauvres et pieuses mères, recevoir la bénédiction et les encouragemens d'un vénérable vieillard qui semblait en ce jour faire ses derniers adieux à l'innocente portion du troupeau qui lui avait été confié!

#### XIV.—LES JEUNES ÉCONOMES.

La charité Lyonnaise est une vertu, pour ainsi dire, de famille; elle s'apprend dès la plus tendre enfance; elle se mêle avec le lait maternel; elle est une douce et sainte habitude qui se contracte dès le berceau. Dans les familles aisées, à peine une petite fille est-elle au monde que son nom est inscrit sur la liste charitable des Jeunes Économes. À mesure qu'elle grandit, sa mère lui parle déjà du bien qu'elle a fait sans le connaître; heureux présage de celui qu'elle fera dans l'avenir. Elle dirige les promenades solitaires de l'innocent enfant vers l'asile pieux, où, sous les yeux de la Religion, sont élevées de nombreuses orphelines par ses précoces bienfaits. Plus tard, lorsque ses doigts légers pourront s'occuper du travail, la jeune Économie emploiera ses momens de loisir à confectionner de modestes vêtements pour ses jeunes protégées, ou à préparer des layettes pour les enfans des pauvres. Elle prélèvera sur ses menus plaisirs le tribut volontaire de la charité; elle le déposera entre les mains de sa jeune compagne qui s'honore du titre de Trésorière de la Société; elle portera avec honneur sur sa poitrine la sainte médaille de l'Association, elle en fera son plus bel ornement. C'est ainsi que nos jeunes Lyonnaises se forment de bonne heure aux doux emplois de la charité, qui s'allie si bien avec la candeur, l'innocence, la modestie et la beauté.

La Société des Jeunes Économes doit son origine au zèle de Mme. Bureau de Puzy, épouse d'un ancien préfet de notre département. Le 24 mai 1804, cette mère des orphelines réunit dans son hôtel un certain nombre de jeunes personnes, toutes émules de l'active charité de Mlle. Sara de Puzy, sa fille. Après leur avoir communiqué le généreux dessein qu'elle avait formé d'arracher de pauvres petites filles à la misère et aux dangers qui la suivent, elle leur proposa de chercher les premiers secours nécessaires dans la légère économie de cinq centimes par jour. Les jeunes demoiselles accueillirent avec transport des vues si conformes à leurs inclinations pieuses, et l'œuvre des Jeunes Économes fut fondée.

Bientôt tout ce que la ville de Lyon renferme de jeunes personnes distinguées, se fait un plaisir et un titre de gloire de participer à ce travail aussi utile qu'honorable. Une ardeur pieuse, un saint enthousiasme se sont répandus dans tous ces cœurs jeunes et sensibles. Les grâces de leur âge leur servent à obtenir de généreux présens en faveur des pauvres enfans dont elles vont devenir les mères adoptives. La Religion bénit leurs efforts, et la parole sacrée, du haut de la chaire chrétienne, chaque année, dans une fête solennelle, applaudit à leur zèle et appelle de nouveaux bienfaits.

Dans le principe, les Jeunes Économes se contentèrent de secourir à domicile leurs jeunes protégées; les visiter, les habiller, les nourrir dans le sein de leurs pauvres familles, était pour elles une douce jouissance. Mais souvent ce n'était pas les préserver de la contagion du vice, que la jeunesse, hélas! ne trouve que trop au foyer domestique. Alors, dans ces circonstances malheureuses, elles s'occupaient avec une sollicitude toute maternelle à placer ces jeunes plantes dans des ateliers chrétiens où, fécondées par de bons exemples et de sages leçons, elles encourageaient leurs sages bienfaitrices par une conduite régulière et pieuse.

Les accroissemens de l'œuvre ayant été rapides, on songea à réunir dans un asile commun ces pauvres orphelines, disséminées, il est vrai, chez de bonnes maîtresses, mais encore trop souvent voisines des scandales. L'exécution d'un projet si avantageux était devenu possible depuis que les Jeunes Économes avaient fixé les regards et la bienveillance des patronages les plus distingués, et par l'éminence de leur rang, et par l'éclat de leurs vertus. C'est ainsi qu'à l'aide de secours étrangers, de souscriptions particulières et des fonds de la Société, on fit en 1822, l'acquisition d'une maison assez considérable, située dans le quartier des Chartroux; elle reçut, à juste titre, le nom de Providence. Là, ces pauvres enfans, sous la direction des Sœurs de Saint-Joseph, reçoivent une éducation chrétienne, et apprennent un état qui doit plus tard leur procurer une existence honorable dans la Société.

Depuis cette époque, les aumônes, loin de s'affaiblir, paraissent se multiplier. La chambre des Notaires, MM. les agents de change ont voulu verser dans le sein des pauvres, par l'entremise des Jeunes Économes, les trésors de leur miséricorde. Plusieurs sociétés ont voulu que la mort même n'arrêtât pas le cours de la charité. En quittant la Société pour prendre un établissement dans le monde par le mariage, la plupart des Jeunes Économes laissent à l'œuvre un souvenir généreux de leur passage; et leur premier enfant, s'il est une fille, est bientôt inscrit sur le catalogue où figurent naguère celui de la bienfaisante mère. C'est ainsi que la charité se transmet de génération en

énération, legs sacré qui se paye au début de la vie, et qui devient plus beau en recevant sa couronne au delà du tombeau.

Les Jeunes Économies reçoivent les petites orphelines dans leur Providence depuis sept ans ju-qu'à dix. Elles les gardent dans leur maison, ou les mettent en apprentissage, mais seulement après leur première communion, jusqu'à dix-huit ans et vingt-un ans au plus.

Une jeune orpheline en apprentissage est confiée aux soins particuliers d'une de ces charitables bienfaitrices, qui veille sur elle, qui prévoit ses besoins, qui la conseille, l'encourage, la fortifie, qui remplit, en un mot, à son égard, les devoirs d'une mère tendre et pieuse.

Le chapitre suivant au prochain numéro.

— ❦ —  
LETTRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE NEW-YORK,  
A L'HON. JAMES HARPER, MAIRE DE NEW-YORK.

Suite.

Depuis mon arrivée à New-York, ma vie publique aussi bien que ma vie privée ont été, en tout sens, consacrées aux devoirs de ma charge. Ce qui me frappa d'abord comme une circonstance des plus déplorables dans l'état du troupeau confié à mes soins, ce fut l'ignorance et le vice auquel étaient exposés les enfants des catholiques et des émigrés. J'eus la bonhomie de croire qu'en m'efforçant de les former à la vertu et de les rendre utiles par le moyen de l'éducation, je leur rendrais à eux tout d'abord service, et je m'acquitterais d'un grand devoir envers mon pays, ce qui surtout serait apprécié par les hommes bien-pensant de toutes les croyances. Sans cependant en avoir conféré avec qui que ce fût, je me proposai d'adopter telles mesures qui me paraîtraient nécessaires pour parvenir à ce but après mon voyage d'Europe, en 1840. Mais à mon retour, je trouvai qu'il n'en avait pas fallu davantage pour attirer l'attention des autorités publiques, et c'était devenu un des principaux sujets du message annuel du gouverneur de cet état. Je m'aperçus aussi qu'on en avait tout-à-coup fait une question politique, comme c'était le cas avec toutes les questions de cette époque, et le peuple lui-même, qui, quoiqu'il y fût le plus intéressé, n'eut pas assez de discernement pour se garder de cette erreur et entrevoir le patriotisme et la philanthropie qui m'avaient guidé. C'est pour cela que l'on tint des assemblées, dont le principal caractère était les discours enflammatoires, et les désordres qui se changeaient bientôt en violence; toutes ces raisons ne déterminèrent à y assister en personne, uniquement pour en éloigner une classe malheureuse d'inférieurs politiques dont on a coutume d'exploiter la simplicité. Dans ces assemblées que l'on tenait de temps en temps, on discutait la question—l'imperfection de l'éducation que l'on donnait dans nos écoles de charité—le grand nombre qui ne pouvaient y être admis, et que l'on ne voulait pas envoyer aux écoles de la société des écoles publiques—à cause de la grande tendance anti-catholique qu'elles manifestaient par l'entremise de livres suspects, de maîtres à préjugés et d'influences sectariennes. Tout cela fut suivi d'une pétition respectueuse adressée au Conseil de Ville, devant lequel il me fut permis de faire voir les griefs dont nous avions à nous plaindre; il s'en suivit une discussion pleine de remontrances contre la pétition, qui fut à la fin rejetée presque d'une voix unanime. On n'en fut cependant pas surpris, car ceux qui avaient à se plaindre s'attendaient à cette décision. Mais cette première démarche était nécessaire avant de soumettre l'affaire à la Législature de l'État. De bonne heure, on envoya des pétitions signées par un très grand nombre de citoyens catholiques et protestants, natifs et étrangers. La prière contenue dans cette pétition fut regardée favorablement, parce que la chose leur paraissait raisonnable et juste. Un acte pour remédier au mal fut aussitôt, je crois, dressé par le surintendant des écoles, et si je ne me trompe, passé dans la chambre des représentants, à la fin de la session, mais il fut perdu dans l'autre chambre. Je suis incapable de dire jusqu'à quel point cet acte pouvait remédier au mal; mais on croyait généralement qu'aussitôt que la Législature aurait compris la nature du grief et la nécessité d'y apporter remède, elle ne manquerait pas de faire disparaître le premier en pourvoyant au second. En conséquence la question, nonobstant les différens replis des faux exposés et des préjugés dans lesquels ses nombreux opposans tâchaient de l'envelopper, faisait des progrès considérables dans l'esprit public. On n'en continuait pas moins à tenir des assemblées de temps en temps, avec admission libre et entière, et où les protestants aussi bien que les catholiques se rendaient et quelques fois prenaient même part aux discussions. J'assistai à toutes ces assemblées, dans la vue d'empêcher que la politique ne s'y introduisît. Les affaires avançaient ainsi, les défenseurs de la mesure étaient divisés, selon le choix qu'ils faisaient d'un parti ou de l'autre. Cependant ceux qui s'étaient montés hostiles à la mesure, très nombreux et pleins de zèle, n'étaient point restés oisifs; ils avaient pendant cet interval présenté la question aux yeux du public sur tous les faux points de jour que pouvait leur suggérer leur ingénuité, comme on peut en juger, en lisant des pages entières de calomnies, qui se publiaient alors, à propos d'une "union de l'Église avec l'État, etc." et qui furent avantageusement réfutées, et depuis oubliées. Immédiatement avant l'élection, lorsque les partis, comme il paraît, eurent fait leurs nominations pour la législature, les opposans de l'éducation, contre leur conscience, conjurèrent les voteurs des deux partis de n'envoyer à Albany, personne que ceux qui s'engageraient à rejeter la demande des pétitionnaires. Quant à ce fait, je renvois aux articles éditoriaux entr'autres du *Commercial Advertiser*, du *Journal of Commerce* de cette ville, en ce temps là. On mit aussitôt la main à l'œuvre, et à un point qu'on ne laissait

aux pétitionnaires d'autre alternative que de voter pour des hommes, qui s'étaient engagés, à leur face, à refuser ce qu'ils regardaient comme une simple justice. De là, en dépit de tous mes efforts pour l'empêcher, la question prit une tournure toute politique, de la part du peuple qui ne demandait qu'une seule chose, savoir: l'éducation seule sans la violation de leur conscience; mais que le *Commercial Advertiser* et ses alliés persistaient à ne vouloir pas séparer. Ce ne fut qu'à la dernière assemblée qui précéda l'élection que cet indigne stratagème vint à la connaissance du public. Un certain nombre de personnes assez versées dans ces matières avaient eu cependant la précaution de s'assurer que quelques candidats avaient refusé de signer l'engagement, et étaient prêts à se rendre à Albany libres de se prononcer pour ou contre la demande des pétitionnaires selon que leur dicterait leur jugement ou la justice qu'ils devaient à leurs constituans. D'autres avaient déjà fait la promesse de voter contre; et ces personnes suggérèrent alors que l'on devrait substituer, pour remplir le vide, des noms quelconques, sans aucun espoir de les voir élire, mais simplement pour pouvoir exercer sur eux le droit de voter. Je regardai comme étant de mon devoir en cette occasion, d'obliger ceux qui étaient en faveur d'une grande portion des enfans négligés de New York, de ne voter pour aucune personne qui aurait préjugé leur cause, dans l'espérance d'être élu, et qui se serait engagé à leur refuser la protection des lois, quelque dût être la justice de leur cause. Mon raisonnement était celui-ci, que s'ils votaient pour des juges qui s'étaient engagés publiquement d'avance à les condamner, ils méritaient certainement bien l'injustice et la dégradation dont ils se plaignaient. Malgré mon peu d'habileté pour l'argumentation, de toute nécessité je dois avoir, dans un discours d'environ vingt minutes, bien développé cette proposition, et l'avoir présentée sous toutes les formes capables de la faire comprendre, et faire toucher comme du doigt la position la plus libérale de ceux qui, ne s'étant engagés pour aucun parti, étaient libres de rendre en temps et lieu une justice impartiale. Si ce fut là un discours politique, eh bien! je puis dire que j'en ai fait un dans ma vie. J'en appelle à ces honorables Messieurs protestans que distinguent leur honneur, leur éducation et leur génie élevé, et qui ont entendu ce discours, j'en appelle à eux avec confiance, quelque tournure que puisse y donner l'adresse la plus perverse, s'il ne se résumait pas au seul principe que je viens d'émettre, à son développement, et rien de plus. Il y avait là aussi un rapporteur de Bennett qui fit un discours dans lequel il dit tout ce qu'il voulut, mais qui fut ensuite arrangé, comme j'ai tout lieu de le croire, de manière à produire une de ces "terribles excitations" de Bennett, et à faire passer "le *Herald* pour le premier et le plus entreprenant de tous les journaux de New York." Après avoir pris ce rapport, l'avoir enrichi de tous les ornemens de son éloquence obscène et ordinaire, et avoir fait une demi colonne de commentaires éditoriaux avec toute la gravité burlesque dont est capable un Bennett, le *Herald* de la matinée suivante devint la base et la source de toutes les vitupérations, les calomnies et les injures, qu'on a bien voulu entasser sur l'Évêque Hughes dans toute l'étendue des États-Unis, depuis ce jour jusqu'à ce moment. Le *Commercial Advertiser* du soir reproduisit le rapport du *Herald* du matin, le Col. Stone, l'éditeur, ayant eu soin de substituer ces mots "morning print" journal du matin à ceux-ci "Bennett's Herald", *Herald of Bennett*, de crainte que sa manière d'envisager la question ne perdît grandement de son importance par le caractère de son autorité, si cette autorité venait à être connue. Il s'en suivit alors des commentaires et des colonnes d'injures qui remplirent les autres journaux, et parcoururent tout le pays, chaque éditeur ajoutant (surtout tant que dura cette illusion) son propre article pour l'agrément de ses lecteurs. Je dois néanmoins à la justice de dire que plusieurs des journaux de la ville, plus honnêtes ou mieux informés que leurs collègues de la presse, comprirent l'état de la question, et refusèrent de prendre part aux cris et aux clameurs que l'on se plaisait à proférer avec tant de malignité. Je dois aussi à la vérité de dire que quelques-uns d'entre les autres, après avoir découvert leur erreur, se désistèrent de la marche qu'ils avaient d'abord prise. Mais l'occasion était trop favorable aux dépens de certains partis pour ne point l'exploiter afin de venir à bout de leurs projets ultérieurs. En conséquence, comme plusieurs de ceux qui occupaient les chaires de cette ville, avaient entre-tenu leurs congrégations de sermons politiques, à propos de la question des écoles pendant plusieurs mois avant, de même aussi pendant plusieurs mois après, quelque fût le texte tiré de la Bible, on était sur d'avoir pour corps du sermon, des injures contre la religion catholique sous le sobriquet de "popery" assaisonné, de toutes les calomnies, fournies par le *New York Herald*, le *Commercial Advertiser*, le *Journal of Commerce* et autres journaux de cette trempe. On sut ainsi échauffer l'esprit du peuple, enflammer ses passions, en imposer à sa bonne foi, et égarer sa confiance. Alors vint le nouveau parti. Il est impossible que l'enseignement de la chaire n'ait pas prédisposé un grand nombre de personnes à se joindre dans cette commotion qu'on leur avait appris à croire comme un devoir de leur religion. Qui pourrait lire sans horreur les dénonciations, les injures, les appels remplis de fureur, qui ont été proférés et écrits; et dans lesquels le ciel et la terre furent mêlés ensemble dans une confusion de rhétorique et de passion pour propager l'objet de cette nouvelle combinaison. C'est ce qui réussit assez bien dans notre ville, et moi pour un, je n'en suis pas fâché. Mais en même temps, si cette portion des citoyens qui ont été si indignement outragés, n'eut pas eu le bon esprit, le patriotisme et l'amour de l'ordre qui la portèrent à se retenir, et cela après les plus graves insultes qui puissent être faites à la sensibilité des hommes, il serait impossible de calculer les dé-

plorables conséquences qui en auraient été la suite. Je terminerai donc ici cet exposé de la question quant à ce qui regarde les autres, pour réclamer votre attention sur quelque chose qui me regarde personnellement.

J'espère vous prouver, Monsieur, et je pense en être capable, que ces injures, qui ont pris naissance dans le *Herald de Bennett*, le *Commercial Advertiser*, le *Journal of Commerce*, le *New-York Sun*, et pour un instant, mais seulement un instant, dans l'*Evening Post*, que ces injures répétées, embellies, augmentées, et évangélisées du haut de plusieurs des chaires de cette ville, et qui ont eu leur écho jusque dans les lectures publiques du Rev. M. Cheever et d'autres ministres du même esprit, que ces injures qui forment la base de l'excitation politique dans l'association qui vous a porté au poste honorable que vous occupez, et je suis heureux de le dire, avec dignité autant que je puis le connaître, je pense, dis-je, pouvoir prouver que toutes ces injures ne sont et ne seront, éternellement autre chose que des injures. Vous serez sans doute étonné à la lecture de cette déclaration. Vous serez porté à croire qu'il serait impossible que de respectables éditeurs, tant d'éloquents orateurs, et par-dessus tout tant de graves et révérens théologiens se fussent entendus pour tromper le peuple de New-York ; et que du fond de la presse, à la tribune publique et du haut de la chaire on se fût accordé à dénoncer l'évêque Hughes, comme un ennemi de la Bible, un intrigant de partis politiques, un homme qui ne cherche qu'à dénigrer les livres des écoles publiques, si l'évêque Hughes n'eût pas, par le fait, donné occasion de former contre lui de telles accusations ; et pourtant, Monsieur, il n'y a de vérité ni dans la base ni dans l'échafaudage de ces calomnies. Maintenant je somme tous ces éditeurs, et ministres de s'avancer, et de produire la preuve d'une seule des charges qu'ils font contre moi, je sais qu'en remontant jusqu'à la source de ces mensonges, le public que l'on a pendant si longtemps trompé, s'en rapportera au témoignage et aux dénominations de certains ministres, très-zélés pour la Bible, mais qui malheureusement ne connaissent pas, beaucoup cet esprit de charité et de douceur que la Bible inculque. Si je leur demande pourquoi ils ont trompé, peut-être sans le vouloir, leur troupeau à un tel point ; ils me renverront aux papiers publics. Si je demande raison aux éditeurs de ces papiers, on trouvera qu'ils ont copié l'un sur l'autre, jusqu'à ce que l'on en vienne au second chaînon qui est le colonel Stone du *Commercial Advertiser*, et il me dira qu'il l'a tiré d'un "journal du matin" qui n'est autre que le *Herald de Bennett*. Il est vrai que ceci ne fait rien aux articles originaux du *Commercial Advertiser*, moins grossiers, il est vrai, mais plus injurieux que ceux de Bennett lui-même, en autant que le Col. Stone est regardé comme un très-honnête homme. Quant au *Journal of Commerce*, je n'en dirai rien, attendu que son éditeur me paraît être sous l'influence d'une faiblesse, ou d'une duplicité de vision morale, pour les effets et les défauts desquels on ne pourrait peut-être le rendre responsable. Mais j'ai montré les principaux auteurs de ces calomnies : James Gordon Bennett et Wm. L. Stone.

*A continuer.*



BULLETIN.  
*Tolérance religieuse.*

Nous avons fait voir, dans notre numéro du 31 mai, que la vérité seule pouvait être matière de foi, que la foi était une et qu'elle était nécessaire pour être sauvé. D'après ces principes, il est aisé de s'apercevoir que toutes les religions ne peuvent être bonnes, même dans le christianisme. Mais comme dans une matière si importante, ce n'est pas perdre son temps que de défendre et démontrer la vérité, nous allons chercher à jeter un nouveau jour sur cette matière.

On nous permettra d'observer d'abord que s'il ne s'agissait que de faire voir l'inconséquence de ceux qui admettent que toutes les religions sont bonnes et qui néanmoins sont d'un prosélytisme incroyable et sont si empressés à combattre et condamner les catholiques, il nous serait facile de le faire. Nous pourrions leur répondre ingénument : Toutes les religions sont bonnes ; or le catholicisme est une religion, donc la religion catholique est bonne. Mais comme le principe qui admet cette théorie est faux, nous croyons qu'il est important d'en faire ressortir toute la fausseté pour mieux faire saisir jusqu'où doit aller la tolérance religieuse. Nous nous sommes aperçus que cette indifférence théorique de tous les cultes venait de ce qu'on s'attachait uniquement à la morale, sans se mettre en peine du dogme, comme si les œuvres sans la foi pouvaient être utiles au salut. Il ne suffit pas d'être honnête homme pour être sauvé ; on a vu d'honnêtes payens et il y en a encore. Les meilleures actions n'ont de mérite devant Dieu que quand elles sont inspirées par la foi. Car comme la foi sans les œuvres est une foi morte, de même les œuvres sans la foi sont aussi des œuvres mortes. On peut avoir des vertus civiles, des vertus humaines sans avoir la foi, mais toutes ces vertus périront avec les motifs de vanité, d'égoïsme, de compassion et le plus souvent de sensiblerie qui les inspirent. D'ailleurs l'oracle est prononcé : *sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu, et la foi sans les œuvres est une foi morte.*

Il faut donc que la foi alimente les œuvres, comme il est nécessaire que les œuvres accompagnent la foi.

Mais puisque la foi est une, qu'elle est si nécessaire au salut et que la matière de la foi c'est la révélation ou la vérité révélée, il s'en suit que pour quelque raison que ce soit et sous quelque prétexte qu'on peut imaginer, il n'est jamais permis de se départir d'un point de foi connu et défini, sous prétexte de tolérance et de charité. On ne peut être charitable au préjudice de la Divinité. La charité c'est l'amour de Dieu, *personne ne peut aimer Dieu et lui désobéir en même temps.* C'est pourtant ce qui serait nécessaire, s'il était permis de sacrifier un point de foi, sous prétexte de charité. L'amour de Dieu consiste surtout dans l'exécution ou du moins le désir et la détermination d'exécuter la volonté de Dieu. Il faut soumission et obéissance à la vérité incréée pour qu'il y ait charité. C'est là son essence. Si quelqu'un dit qu'il aime Notre Seigneur Jésus-Christ, et qu'il ne veuille pas accomplir sa volonté, sa bouche parle d'une façon et son cœur de l'autre. C'est la doctrine du disciple de la charité lui-même ; il devait au moins s'y entendre sur ce point autant que nos prétendus théophiles du jour. Hé bien, le Créateur ordonne de croire tout ce qu'il nous a révélé et que l'Eglise propose de sa part. La créature le refuse sous le beau prétexte de charité. Apparemment que la divinité ne connaît plus ses intérêts, ni ce qui lui plaît, ni ce qu'il lui convient : peut-être que le Père Éternel commence à vieillir ! Courage, illustres théoxtagnostes. Gros Jean, qui voulait montrer à son curé, n'était rien auprès de vous. Nous pourrions faire voir par la Sainte-Ecriture elle-même que cette prétendue charité, qu'on a toujours soin de jeter en avant, pour porter ses coups avec plus d'artifice et plus de sûreté contre la Religion du Sauveur, n'a jamais été pratiquée par Dieu lui-même. Mais on connaît les châtimens et les punitions infligés contre les violateurs de la loi. C'est pourquoi nous n'en parlons point. Nous devons seulement observer que l'intolérance d'alors était bien différente de celle qu'on nous reproche aujourd'hui. Car enfin de quoi se plaint-on ? De ce que nous disons : hors de l'Eglise, point de salut ? Y a-t-il donc là intolérance ? Est-ce intolérance de publier la vérité ? N'est-ce pas plutôt charité. Celui qui avertit un voyageur de son égarement et qui lui montre le bon chemin, est-il donc si coupable ? Serait-ce mieux de lui dire faussement et malicieusement : courage, sans la foi vous pouvez vous sauver. L'Homme-Dieu a dit le contraire, mais n'importe ; il ne faut pas l'écouter. Seriez-vous content de ce langage blasphématoire, si vous aviez la foi ? Il est vrai que les artifices et les sophismes dont on se sert pour surprendre la bonne foi, sont bien plus propres à retenir dans une dangereuse sécurité ou à laisser dans un criminel assoupissement. Mais quand même nous crierions avec tous les sectaires : toutes les religions sont bonnes : on peut se sauver dans toutes les religions, cela vous sauverait-il ? Vous direz peut-être, il y a là du moins de la tolérance. Mais si cette tolérance vous perd et nous avec vous, serez-vous donc plus heureux ? Pour ne point vous troubler ni vous contrarier dans vos opinions, faut-il donc que nous taisions la vérité ? Si le voleur, si l'ivrogne, si l'impudique, si le blasphémateur s'avaient de crier à l'intolérance parce que vous, aussi bien que nous, vous criez avec le grand apôtre que ni les voleurs, ni les ivrognes, ni les impudiques, ni les blasphémateurs, etc. n'entreront dans le royaume des cieux, seriez-vous obligé de vous taire ou de passer pour des intolérans. Mais, dira-t-on, il y a une grande différence, entre cette intolérance et la vôtre, l'une ne regarde que la foi, et l'autre la morale. De l'une dépend le bonheur et la tranquillité publique, l'autre n'y fait rien. Pour réfuter cette prétendue disparité par rapport à notre sujet, il suffit de se rappeler que nous n'avons pas seulement un corps, mais que nous avons de plus une âme ; que les intérêts de celle-ci valent bien ceux de l'autre et que s'il n'est pas permis de transiger avec le crime il ne l'est pas plus avec la fausseté. Nous ne prétendons pourtant pas faire à personne un devoir, une convenance même, de harceler, molester, tyranniser qui que ce soit à cause de sa croyance. Non, nous savons que la foi est un don de Dieu, qu'il n'est pas libre à quiconque de l'avoir, que personne ne peut l'acquérir par ses propres forces, mais qu'elle est un bienfait pur, tout gratuit de la miséricorde divine. Cette gratuité de la foi exclut donc tout motif de violence et n'admet que la persuasion. Mais elle n'autorise point à sacrifier la vérité pour faire plaisir à l'erreur, sous prétexte de tolérance ; pas plus qu'il est permis d'approuver un blasphémateur. Ce ne serait plus alors tolérance, mais faiblesse ou scepticisme. Nous devons pourtant observer ici

que, quoique la foi soit absolument nécessaire au salut avec la charité, quoique ces deux vertus ne se trouvent que dans l'Eglise et qu'en conséquence hors de l'Eglise point de salut; il ne faut pourtant pas s'imaginer que nous regardions tous ceux qui ne professent pas extérieurement la religion catholique comme perdus. Comme c'est peut-être de qui scandalise davantage nos frères séparés et qui les porte le plus à nous taxer d'intolérance, nous allons élucider cette difficulté. Peut-être cet éclaircissement sera-t-il plus propre que tout le reste à faire comprendre la vérité de la doctrine catholique sur ce point incontestable. Il faut observer d'abord que pour avoir la foi, il n'est pas nécessaire d'en croire tous les articles explicitement, c'est-à-dire les connaître tous les uns après les autres, pour y donner son assentiment. Autrement on ne saurait jamais si on a la foi. D'ailleurs un grand nombre de personnes ignorantes, ou peu susceptibles d'instruction, se trouveraient dans l'impossibilité d'avoir cette foi explicite, si elle était nécessaire. Personne ne nie que le dernier ignorant ne puisse néanmoins avoir la foi aussi bien que le plus grand savant ou le premier docteur. Il est donc clair qu'il suffit d'avoir la foi implicite, c'est-à-dire la volonté de croire la révélation qu'on ne connaît pas, comme celle que l'on connaît, et la disposition de s'y soumettre si on la connaissait. Le catholique peu instruit fait cet acte de foi quand il dit: je crois tout ce que la sainte Eglise catholique croit et enseigne, parce que c'est Dieu qui l'a dit. Maintenant ceux qui ne sont pas catholiques et qui sont dans la bonne foi, c'est-à-dire qui croient tout ce qu'ils connaissent de la révélation; qui n'ont jamais entendus parler des catholiques ou qui ne les ont entendus désigner que sous le nom de papistes idolâtres et fanatiques etc. etc; qui ne connaissent pas la nécessité d'une autorité pour interpréter la parole de Dieu; qui sont persuadés que leur croyance est la bonne ou la meilleure et qui sont dans l'impossibilité de s'éclaircir et peut-être même avoir seulement des doutes sur tous ces points, (c'est ce qu'on appelle ignorance invincible et cette ignorance ne damne point,) tous ceux-là, disons-nous peuvent néanmoins avoir la foi, par conséquent être dans l'Eglise et se sauver. On peut voir par là qu'un grand nombre qu'on regardait peut-être comme hors de l'Eglise, y sont véritablement par leur bonne foi. Ils croient implicitement tout ce que croit et enseigne l'Eglise catholique et s'ils ont la charité, ils ont assez de foi pour être sauvés. Mais ceux qui refusent de croire, de soumettre leur jugement à l'autorité de l'Eglise, qui demeurent dans le doute ou dans une ignorance affectée, qui ne se donnent pas même la peine d'examiner une vérité si nécessaire, et qui ont assez d'humilité pour préférer leurs lumières individuelles à la masse imposante des témoignages unanimes de l'Eglise catholique, c'est-à-dire de cette Eglise de tous les lieux et de tous les siècles, joint avec l'infailibilité et les prérogatives que lui a promises et que lui a données, suivant sa promesse, le divin maître, tous ceux-là, disons-nous, ont reçu leur sentence de la bouche de J.-C. lui-même, lorsqu'il a dit *celui qui n'écoute pas l'Eglise regardez le comme un païen et un publicain*. Qu'on dise tant qu'on voudra qu'on ne doit juger ni condamner personne, que c'est manquer de charité, que s'est s'arroger un droit et une autorité qui n'appartient qu'à Dieu seul, nous leur répondrons toujours ce n'est pas nous qui jugeons, ni qui condamnons, lorsque nous disons celui qui n'écoute pas l'Eglise (hors de l'Eglise) est un païen et un publicain, (point de salut,) mais Jésus-Christ; comme c'est l'Esprit-Saint qui dit: ni les ivrognes, ni les blasphémateurs, ni les impudiques, ni les voleurs, etc. etc. n'entreront point dans le royaume des cieux. Point de salut donc encore pour ceux-ci, et les ennemis du catholicisme le disent eux-mêmes et comme nous; en cela ils ne croient pas manquer à la tolérance ni à la charité, et ils ont raison. L'intolérance religieuse ne consiste donc pas à maintenir la doctrine de l'Eglise, pas plus que la morale chrétienne. Car il n'est pas plus permis de renoncer à l'une qu'à l'autre.

On doit comprendre maintenant que la révélation prononcée dogmatiquement ne peut admettre de tolérance. Tout ce qu'il est permis de faire alors, c'est de tolérer les personnes, plaindre leurs préjugés et respecter leurs principes, mais la foi ne peut se plier aux circonstances comme les modes et les coutumes, ni condescendre aux perpétuelles aberrations de l'esprit humain. La foi dogmatique est de tous les principes le plus indubitable. Cependant, comme l'a remarqué fort sensément un journaliste de cette ville, rien n'est plus inflexible qu'un principe. La flexibilité en matière de dogme catholique ne serait donc plus tolérance, ce serait apostasie. En fait d'innovation ou d'abolition religieuse, la tolérance ne pourrait avoir lieu tout

au plus qu'en matière de discipline et encore, qu'on le remarque bien, seulement dans les choses qui ne peuvent faire périr la foi. D'ailleurs, si on fait attention, on verra que l'exercice de cette tolérance ou de cette charité à la mode fait que l'on confond tout, la vérité et le mensonge, le juste et l'injuste et jusqu'à la signification même des mots. D'une simple complaisance on fait un motif d'action, une obligation. Dans les contestations, on croit avoir terrassé son adversaire quand on peut lui jeter à la figure le terrible anathème d'intolérant. C'est la flétrissure ordinaire que nos prôneurs du tolérantisme finissent par infliger à ceux qui ne veulent pas sacrifier leur foi et leurs principes pour embrasser les beaux systèmes du jour qui sont, comme l'on sait, les élucubrations emphatiques d'utopie ecclésiastique. Mais tolérer ne veut pas dire se désister de ses principes, abandonner ses usages, son culte pour se prêter au caprice, aux fantaisies, aux exigences des autres, mais souffrir, endurer, supporter des choses repréhensibles comme serait les incommodités, les défauts, les imperfections du prochain. Autrement ce n'est plus tolérance, mais bien plutôt le renversement de la tolérance. C'est souvent l'absurdité jointe à l'intolérance. La tolérance religieuse donc, prise dans sa plus grande étendue, doit consister à laisser à chaque dénomination chrétienne le libre exercice de son culte.

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

—Son Excellence le gouverneur-général a fait un don de £10 aux dames de la société catholique de bienfaisance de Kingston. *Canadien*.

ALLEMAGNE.

—L'Association Gustave-Adolphiennne, fondée l'année dernière, à Francfort-sur-le-Mein, dans le but avoué de former un fonds commun destiné à soutenir le culte protestant et à fournir à toutes les communes protestantes les moyens de subsistance dont elles sentiraient le besoin, se propage en Allemagne, qu'elle couvre de ses ramifications. Le roi de Prusse, tout en déclinant, par égards pour ses co-souverains de la Confédération-Germanique; le protectorat suprême de cette association, en a cependant accepté le protectorat spécial dans ses Etats. D'autre part le roi de Bavière, mieux éclairé sur les tendances politiques de cette ligue, lui a non-seulement fermé la porte des siens, il a de plus défendu à tous ses sujets de s'y affilier, et à toutes les communes protestantes d'en accepter ni dons ni assistance aucune. Les motifs de cette défense ont une haute portée politique que la cour de Munich a dévoilée dans des communications faites à la presse périodique d'Allemagne, et qui rendent témoignage à la sage appréciation de la situation politico-religieuse dans ce pays.

L'association Gustave-Adolphiennne, qui s'est constituée en dehors de la puissance souveraine, et ne se reconnaissant comptable de ses faits et gestes à aucun prince allemand, déclare par son acte constitutif, qu'à l'unité de foi impossible à établir entre les sectes protestantes, elle entend substituer une unité d'intérêts, en coordonnant toutes leurs forces et les réunissant en un faisceau assez puissant, pour résister à toutes les attaques du dehors (ce qui, bien entendu, signifie le catholicisme). Comme le zèle religieux ne suffit pas toujours pour faire délier la bourse à ses adeptes, il devait nécessairement arriver que l'on aviserait à coordonner un intérêt politique à cet autre intérêt, la force des choses obligera le drapeau où se trouve inscrit le nom du despotisme conquérant du Nord, à s'incliner devant le radicalisme philosophique et politique du jour. La société est donc devenue une sorte de camp retranché où doivent se former en faisceaux toutes les armes, toutes les bannières hostiles, sous quelque forme, sous quelque couleur que ce soit, au principe catholique.

L'ancienne constitution germanique reconnaissait bien, dans son sein, deux corporations politico-religieuses, appelées, l'une la *Corpus catholicorum*, et l'autre, le *Corpus evangelicorum*, dont le but reconnu était la défense des droits acquis à chacune d'elles, dans un intérêt commun. Mais alors les populations allemandes avaient généralement à leur tête des princes de leur religion, qui seuls représentaient leurs Etats dans la confédération ou leur confession les avait placés. Aujourd'hui il en est tout autrement. Grâce aux événements dont l'irrégularité a été tristement sanctionnée par les actes du congrès de Vienne, la population catholique de l'Allemagne, plus nombreuse que les luthériens et les calvinistes, pris ensemble, obéit presque en entier à des princes protestants; car sur quarante Etats, formant la Confédération Germanique, l'Autriche (pour les provinces seulement qu'elle y a agrégées), la Bavière, les deux principautés de Hohenzollern, et la principauté encore plus imperceptible de Liechtenstein, et tous cinq, seulement, sont gouvernés par des princes catholiques. Rien donc de plus hostile à la religion catholique, aussi bien qu'à la concorde des Etats germaniques, n'a pu être imaginé que cette fusion de tous les intérêts, de toutes les rivalités protestantes, en une association indépendante, par conséquent exempte de tout frein, et à laquelle le fait si déplorable d'une immense majorité de cabinets protestants, ne laisse pas d'assurer une prépondérance politique dans une confédération mixte où la parité des droits n'est que lettre morte et privée de toute réalité.

Du reste l'on conçoit la nécessité qu'a reconnue la société Gustave-Adol-

phienne, de substituer la double unité politique et d'intérêts matériels à l'unité de foi et à la communion spirituelle, qu'aucun protestant raisonnable n'espère plus voir surgir, non seulement parmi les sectes, mais même parmi les individus qui composent ces sectes. Un nouvel exemple de ces dissidences individuelles et radicales, en matière de foi, vient de se produire à Leipsick.

Depuis plus de quarante ans le rationalisme protestant, en possession des chaires de cette célèbre ville, avait jugé à propos d'éliminer du Symbole des Apôtres deux articles de la foi chrétienne, à savoir : la descente de Jésus-Christ aux enfers et la résurrection des morts, doctrines suaves que repousse l'exégèse protestante de nos jours. Quelques-uns de ceux qu'en protestantisme on appelle piétistes et vieux-croyants, demandaient la réintégration de ces articles dans le Symbole, et il s'en suivit une polémique tellement ardente que le gouvernement saxon et les autorités urbaines jugèrent prudent de s'abstenir de toute intervention dans cette controverse. Mais comme, en pareil cas, les plus violents l'emportent toujours, lorsqu'aucune autorité compétente ne vient terminer les disputes, au moyen d'un arbitre souverain, les piétistes eurent le dessous, et la suppression des articles en question fut maintenue. Ce n'est pas une des moins curieuses inconséquences du rationalisme protestant, qu'à l'époque où il se montre si profondément imprégné d'antropolatricie, il s'élève avec fureur contre la garantie de future immortalité que lui donne la foi chrétienne, réduisant son Homme-Dieu à la mortalité des brutes. Et, demanderons-nous encore une fois, où en est aujourd'hui l'autorité religieuse des souverains sur la confession de leurs sujets (autorité érigée en principe par toutes les sectes protestantes), lorsque l'on voit le gouvernement saxon n'oser pas s'interposer en faveur du principe de la résurrection de l'Homme-Dieu, unique espérance de la vertu souffrante, et dernier objet d'effroi pour le crime victorieux ! Mais tel est le sort de toute autorité doctrinale qui n'a pas sa racine dans la délegation divine.

ETATS-UNIS.

On lit dans le Propagateur Catholique de la Nouvelle-Orléans :

"Nous attendions de jour en jour Mgr. Byrne, nouvel évêque de Little-Rock, que nous savions être arrivé à Charleston dans la première semaine de mai, se dirigeant vers son diocèse. Les mauvais temps ne lui ont permis d'arriver ici que le samedi 25 mai, veille de la Pentecôte. Le dimanche, le Prélat a prêché à l'église St.-Patrice, et dès le lundi il est parti pour les Arkansas. Il n'est accompagné que d'un seul prêtre, M. Corry, du diocèse de Boston. Le diocèse de Little-Rock est le plus dénué de tous les diocèses nouvellement formés. Tout est à créer, et les difficultés sont grandes. Il ne fallait rien moins qu'un homme de ressources et d'énergie comme Mgr. Byrne, pour remplir une mission si laborieuse et si pénible."

Retraites Pastorales.—Dans le cours du mois de mai des retraites ecclésiastiques ont eu lieu dans trois diocèses de l'Union. A Charleston, la retraite a été prêchée par l'évêque même de Charleston, Mgr. Reynold. A Pittsburg, le prédicateur de la retraite, était le père McElroy, jésuite du Maryland ; et à Vincennes, le Révérend M. John Timon, du diocèse de St.-Louis, Visiteur des Lazaristes de l'Amérique du Nord. La retraite de Vincennes a été suivie de la tenue d'un synode diocésain.

A Pittsburg, une retraite devait être donnée aux fidèles après la retraite ecclésiastique, mais à cause des troubles de Philadelphie, Mgr. O'Connor a jugé à propos d'ajourner indéfiniment cette retraite, afin de ne point donner occasion aux malveillants d'exciter les masses en présentant cette réunion des Catholiques sous un faux jour. Cette mesure est sage sans doute, mais n'est-elle pas déplorable que dans un pays où l'on fait sonner si haut le nom de la liberté, les catholiques qui forment une portion nombreuse de la population, soient moralement privés de la liberté de se réunir pour prier quand et comme leur conscience le leur dicte ?

Ces réflexions s'étaient déjà présentées à nous, lorsque nous vîmes que par ordre de Mgr. Kenrick, évêque de Philadelphie, le service divin avait dû être suspendu dans toutes les églises catholiques de la ville et du comté, le dimanche qui suivit l'émeute, le Prélat craignant avec raison que les incendiaires ne profitassent de la réunion des Catholiques pour se livrer encore contre eux à de nouveaux désordres. Il est à croire, en effet, que l'émeute de Philadelphie n'est qu'un essai et le commencement de violences préparées sur une plus grande échelle par le fanatisme d'un parti. C'est l'opinion générale de la presse, et elle n'est que trop fondée.

Quelques journaux disent que le dimanche où le service divin était interdit à Philadelphie dans les églises catholiques, l'église catholique allemande a pu néanmoins être ouverte sans danger. Les Allemands catholiques qui se sont formés en compagnies bien organisées, étaient sous les armes autour de leur église, disposés à la défendre contre toute attaque. Il est pénible sans doute pour des hommes qui ne réclament que le droit de servir Dieu selon leur conscience, de ne pouvoir remplir ce devoir sacré que l'arme au bras : mais que faut-il penser de ceux qui par leurs excès sanglants réduisent des citoyens paisibles à cette dure nécessité ? Item.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Voici ce que nous écrit un correspondant :

"Dans les paroisses de Beauharnais et de St. Timothée, les prairies et les grains donnent des grandes espérances. Malheureusement le manque de

clôtures que devait faire faire le bureau des travaux publics a déjà été cause de grands dommages sur la ligne du canal. Il est bien à craindre qu'il ne le devienne encore bien davantage : car on ne voit aucune démarche pour y remédier. Il est bien pénible d'être obligé de réclamer si souvent, mais il faut bien le faire quand on voit que bien loin d'arrêter les maux on semble refuser de réparer les dommages par les débris qu'on apporte à payer ceux déjà estimés. Il nous semble qu'il serait bien plus honorable au bureau d'acquiescer immédiatement cette dette plutôt que l'attendre une demande légale et forcée. Car les habitans sont entièrement disposés à en venir à cette extrémité si on ne veut faire droit à leur réclamation et ils espèrent que la presse ne leur refusera pas son secours pour déclarer publiquement qu'ils ne cessent leur plaintes que lorsqu'on fera cesser le mal et qu'ils ne s'adresseront point à d'autres qu'au bureau des travaux publics pour réparer les dommages dont il est cause par sa négligence."

Extrait d'une lettre d'un exilé.

Sydney, 8 août 1843.

Depuis la réception de ta charmante lettre du 13 janvier 42. J'ai été continuellement bercé dans l'espérance de recevoir des nouvelles favorables à notre rappel et te les communiquer de suite, mais en vain le retour du Rév. Mgr. P. Iding, en mars, et aujourd'hui celui de notre avocat général, M. Plunket, sur lequel nous avions placé notre espoir final. Nous ne recevons rien. Il paraît que rien n'avait été fait pour nous lors de son départ au 15 mars dernier. Nous voyons par les journaux la motion de M. Robuek et les observations de M. Stanley, le rappel de sir Charles Bagot, sa mauvaise santé, aussi la nomination d'un successeur Metcalfe. Nous sommes aussi informé que de nombreuses requêtes des toriers du Canada, auprès de la reine, sont arrivées afin d'opposer notre retour. Je désirerais fort d'en connaître les principaux auteurs, il n'y a aucun doute que ce sont ces malheureux qui se sont possédés de nos effets et propriétés durant le carnage de leurs révolutions, et qui redoutent la rétribution au jour de notre retour en Canada, cherchent à éviter notre contact autant que possible. Je suis très flatté d'apprendre que le col. Prince a montré quelque disposition favorable envers les malheureux opprimés. Depuis nombre de mois nous ne recevons plus de lettres du Canada, les dernières nous disent que c'est à tout hasard qu'ils écrivent, espérant que ces lettres ne se rendraient pas avant notre départ de New-South Wales, mais il est assez prouvable que c'est une illusion que nos opposants se rejouissent à vous faire entendre. Ecris-moi de suite et donne-moi un long détail des événements qui se sont opérés depuis notre départ, les mortalités parmi nos amis et connaissances, comment est-tu situé pour vivre, sujet qui m'occupe le plus, si les amis des infortunées victimes ont fait quelques provisions pour les familles affligées, etc. etc. M. Joseph Hume à qui tu as recommandé de m'acheminer ta lettre, a bien voulu descendre à me marquer quelques lignes de sa main, il dit "I hope the House of assembly will take up thè case" et que toutes ses sollicitations auprès du gouvernement pour obtenir une amnistie ont été vaines, c'est pourquoi il dit qu'il n'y a que la chambre du Canada qui puisse nous porter du soulagement, c'est-à-dire obtenir notre rappel. L'encouragement des artisans est des plus favorables, quoique dans ce moment la dépression est générale, ici le pain est très beau à 3d pour 2 livres, le mouton 2 sols, bœuf 4 sols, les légumes en proportion, les vins sont à bon marché, les liqueurs fortes ont un droit excessif c. a. d. 12 p. galon d'entrée, enfin je te dis que s'il était facile de faire passer les familles ici, que la vie, sous le rapport du climat et des moyens, est plus agréable et favorable qu'en Canada quoique les mœurs sociales n'y soient pas encore bien établies, le moins de nos gens ici gagne 8s. par semaine et sa nourriture etc..... nous sommes tous bien et point de mortalité, A... est occupé dans l'intérieur comme vigneron à raison de £60 par année et simple ration. Ne sois pas inquiet de ma situation, en ce qui regarde les moyens de vivre. Je n'ai pas encore d'emploi lucratif mais je suis très bien logé et je vie dans une famille très respectable, un M. Jasper Morley, qui par compassion ou sympathie me reçoit chez lui et m'accorde 5s. par semaine comme monnaie de gousset, avec cela je me promène la canne à la main, c'est une vie oisive. Je m'ennuie de toi, mais prisons et les temps changeront avec l'aide du Tout-Puissant. Le Dr. Newcomb exerce son état à six milles d'ici, M. Boue à sept, M. Huot est précepteur à huit milles, M. Prieur est marchand à 19 milles, M. Lacato est précepteur à 20 milles, tous contents de leur position pour le moment. C'est un plaisir pour moi de les voir en ville deux à trois fois la semaine, je suis bien logé pour les recevoir, nous faisons souvent la partie de Polonoise en parlant de nos familles et récapitulant les afflictions de notre malheureux pays... je n'ai plus occasion de me plaindre de rhumatisme... apprend que nous avons perdu le titre de convict.

Association de la Délivrance.—M. Fabre, trésorier de l'Association de la Délivrance, accuse la réception des sommes suivantes :

Paroisse de St. Polycarpe, par W. Duckett, *loc.* . . . . . £12 0 0

Arrivée du Gouverneur :—Nous pouvons annoncer d'autorité que Son Excellence le gouverneur général arrivera ici sous huit jours. *Aurore.*

La Saint-Jean-Baptiste.—Le comité de direction de l'Association Saint-Jean-Baptiste doit s'assembler tout prochainement afin de prendre les mesures nécessaires pour célébrer la fête patronale des Canadiens, qui a lieu lundi le 24 du courant. Une grand'messe avec toute la solennité d'usage sera célébrée à la Paroisse en l'honneur du St. Patron. La société de tempérance, si bien organisée déjà à St. Jacques, vaudra bien, comme l'an dernier, assister et cette foi avec son excellente bande de musique et ses superbes bannières,

ERREUR

On nous dit qu'un certain nombre de jeunes Canadiens doivent se réunir dimanche à 4 heures P. M. à l'hôtel de M. Laparre, marché neuf, pour organiser entre eux du Banquet qui aura lieu le 24 au soir en l'honneur de la fête du jour.

*Incendie.*—Ce matin vers 10 heures, le feu s'est déclaré dans une bâtisse en pierre à deux étages, dans la rue St. Dominique, appartenant à la succession Saybould. Elle était occupée comme boutique de meublier et de tourneur. L'intérieur a été presque tout détruit, mais les pompiers arrivèrent bientôt les progrès des flammes empêchant surtout l'incendie de se communiquer aux maisons voisines qui sont en bois. Ils protégèrent aussi très heureusement des piles de bois qui étaient dans la cour, autrement, les maisons étant presque toutes en bois dans ce quartier, et le vent soufflant de l'Est, il est difficile de dire où se serait arrêté l'incendie. *Idem.*

### LE GRENADIER DE LA VIEILLE GARDE.

Par une belle matinée du mois de mai 1840, un jeune homme et un vieillard suivaient lentement chacun une allée de la forêt de Saint-Germain. Le vieillard était un garde; il portait négligemment sous son bras un fusil à deux coups, et marchait droit devant lui, ne remarquant ni les larges feuilles de chêne, ni les campanules qui s'élevaient au-dessus des hautes herbes, marquant leurs fleurs bleues aux corallites d'or des genêts. A la propreté minutieuse de son froc, à la régularité de son pas, il était facile de reconnaître un soldat. Ceux auxquels ces indices n'auraient pas suffi auraient pu remarquer en outre une moustache grise irréprochable, un teint hâlé illustré d'une balafre, preuve évidente que le vieillard savait regarder la mort en face, et une croix d'honneur, donnée sans doute pour le premier pansement dans sa blessure.

Le jeune homme était à cheval.... Il avait ralenti le pas, il souriait au moindre rayon de soleil, regardait chaque fleur, écoutait les plaintes du vent dans les feuilles, fredonnait, se taisait, reprenait son chant, et se taisait de nouveau pour suivre d'un œil distrait les capricieuses spirales de la fumée de son cigare.

A l'Étoile du Vieux-Chêne, les deux promeneurs se rencontrèrent.

Le vieillard leva les yeux, examina froidement le cheval d'abord, l'homme ensuite, et passa outre sans presser ni ralentir son pas.

—Ah! je trouve enfin figure humaine, dit le jeune homme. En voilà un qui m'apprendra probablement où je suis. Bonhomme, continua-t-il, en jetant une pièce de monnaie aux pieds du garde, comment appelle-tu cette ville sans habitants que je viens de traverser, et cette forêt si bien alignée?

Le vieillard repoussa du pied la pièce de monnaie, et répondit avec colère: Je ne demande pas l'aumône!

—Ah! fatale habitude! reprit le jeune homme en souriant, elle m'attirera quelque fâcheuse aventure: le fait est que cet homme ne ressemble pas plus à un moujik, que cette forêt alignée à une forêt de l'Ukraine. Vous voudrez bien me pardonner, ajouta-t-il d'un ton poli, et en portant la main à son chapeau; mais je suis étranger et j'oublie souvent, malgré moi, que les mœurs de ce pays se ressemblent point à celles du pays où j'ai été élevé.

—Oh! il n'y a pas de mal, dit cordialement le vieux garde; vous êtes dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye; et la ville de là-bas est Saint-Germain.

—Charmant endroit pour ceux qui aiment la solitude. Où mène cette route?—A l'Étoile du Troncher.

—Et au-delà?—A la faisanderie, en allant toujours droit.—Merci....

On se sépara en bonne intelligence.

—Ce doit être un vieux trouper, pensa le jeune homme.—C'est un jeune homme riche, qui ne sait comment employer ni son temps ni son argent, grommela le garde.

Et le jeune homme, ralentissant le pas de son cheval, avait repris ses chants interrompus et déversait tous ses souvenirs d'Opéra. Il n'y avait pas une ride sur son front large et pur, pas un pli aux coins de ses lèvres; évidemment c'était un de ces enfants du bonheur, dont le passé, selon l'expression du poète est hier, le présent aujourd'hui, l'avenir demain. Eh! qu'importent les jours écoulés, c'est une dépense faite; qu'importent les jours à venir? il n'y a pas un nuage à l'horizon.

Tout à coup trois chevreuils traversèrent la route à quelques pas de lui: en deux ou trois bonds ils se trouvèrent dans un taillis assez clair, s'arrêtèrent pour regarder avec curiosité le voyageur qui passait et se mirent ensuite tranquillement à brouter.

—Parbleu! dit notre héros en prenant un pistolet dans ses fontes, l'occasion est belle! Tout est civilisé dans ce pays jusqu'aux chevreuils.

Et le plus beau des trois tomba raide mort, frappé d'une balle au front. Le chasseur, descendant de cheval, se disposa à arranger son gibier le plus commodément possible sur la croupe de sa monture. Ce n'était pas facile, le chevreuil était lourd. Heureusement le vieux garde parut à l'extrémité de l'allée.

—Holla! cria le chasseur, venez donc m'aider... je viens de tuer d'un coup un chevreuil magnifique! il est vrai que mes pistolets sont excellents.—Ah ça, êtes-vous fou? dit le garde en arrivant tout essoufflé; vous faites le braconnier à présent? Ayez d'abord la bonté de me donner cet excellent pistolet...

—Qu'est-ce que tout cela veut dire?—Cela veut dire que les princes ont seul le droit de chasser dans cette forêt.

—Ah! on ne me prendra pas ce chevreuil, je pense.—Vous en serez

quitte pour deux cents francs d'amende, la confiscation de l'arme, à moins que vous ne la rachetiez, et le coût du procès-verbal.

—Voilà bien des affaires! Votre habitation est-elle loin d'ici?—Non.

—Allons-y, nous mangerons le chevreuil que j'ai tué, je paierai toutes les amendes que vous voudrez, et tout sera dit... Consentez-vous!—Allons... Dans le pays d'où vous venez, on est donc libre de tout faire?

—Oui, moi et quelques autres... J'arrive de Russie.—De Russie!... Oh! je connais ce pays, dit le vétérinaire d'une voix sombre.

—Eh bien! nous en causerons si vous voulez.—Non, non; car je n'en ai rapporté que des souffrances et de tristes souvenirs.... Voici ma maison, entrez.

Pour rédiger son procès-verbal, il fallait cependant que le garde sût le nom du délinquant.

—Je me nomme N. dit celui-ci; un seul nom, une seule lettre à ce nom.

—C'est singulier, grommela le garde; il commença à verbaliser pendant que de son côté M. N. écrivait rapidement quelques mots sur une carte, qu'il remit à un de ces gamins providentiels à jambes nues, à mine éveillée, qu'on rencontre à chaque pas à Saint-Germain.

Quelques instants s'écoulèrent, le repas se fit, le garde termina son procès-verbal, et un domestique, auquel N. parla en langue étrangère, arriva à cheval avec un panier rempli de vins fins.

—Allons, mon hôte, tâchons que le repas soit gai, dit N. en se mettant à table.—Oui, tâchons, dit le vétérinaire en passant sa main sur son front bruni.

Mais ce fut en vain que N. interrogea le vieillard sur ses campagnes, qu'il lui parla de sa position présente, qu'il plaignit la modicité de sa retraite; le vieux vétérinaire resta sombre bien longtemps; puis N. remarqua deux larmes qui, s'échappant de sa paupière gonflée, descendirent le long de ses joues et se perdirent dans sa moustache grise.

—Vous pleurez! dit le jeune homme ému...—Oui... C'est honteux, n'est-ce pas, mais on n'est pas maître de ça. Toutes les fois que je vois un homme, beau et florissant comme vous êtes, je pense à ma vieillesse isolée, à la mort qui viendra me surprendre, sans que personne soit là pour me fermer les yeux... Et cela ne devrait pas être; non, non; cela ne devrait pas être. Tenez, parlons de la Russie, puisque vous l'avez voulu... Quelque étranger, vous savez notre histoire, et là-bas on a dû vous parler souvent de cette désastreuse campagne de 1812... Un matin, six cent mille hommes partirent de France, traversèrent toute l'Europe soumise et entrèrent en Russie. Ce que nous allons faire là, je ne le sais pas et je ne l'ai jamais vu... que nous importait à nous!... J'étais un de ces grenadiers de la vieille garde que cent fois l'Empereur avait entraînés sur ses pas, et qui marchaient en avant, certains d'arriver, après deux ou trois sanglantes batailles, dans une des capitales de l'Europe. Cette fois seulement, je me souviens que lorsque nous nous trouvâmes au milieu de ces steppes de la Russie, il me sembla que leurs espaces immenses devaient dévorer notre armée.

Je ne vous parlerai pas de notre marche jusqu'à Moscou, ni de cette terrible bataille de la Moskova dans laquelle disparurent des populations tout entières. Nos fatigues avaient été immenses; nous avions laissé dans les plaines bien des vieux camarades, partis comme nous en 92, aux cris de vive la France! mais en atteignant Moscou, la ville sainte, la ville aux coupes dorées, toutes nos fatigues furent oubliées; chacun de nous croyait que la Russie était frappée au cœur.

Là nous devions attendre les convois, les blessés, et moi, j'attendais avec plus d'impatience que les autres. Dans un de ces convois était ma femme, qui n'avait pas voulu se séparer de moi, et un enfant âgé d'un an à peine, un petit enfant beau comme sa mère, à la voix douce comme celle d'un ange, aux petites mains roses et potelées... quelquefois, tenez, il me semble le voir sourire, il me semble sentir sa petite main m'arracher ma pipe pour apitoyer sur mes lèvres norries de poudre ses lèvres fraîches et pures. Mon Dieu! puisque vous deviez un jour me retirer cet enfant, pourquoi me l'avoir donné?

Et il y eut une nausée d'un moment, pendant laquelle N., qui à son tour sentait couler ses larmes, rapprocha sa chaise de celle du vieux soldat, et lui serra la main avec émotion.

Pendant la nuit, tandis que dans les cours de Kremlin nous écoutions une proclamation de l'Empereur, des officiers accoururent tout effarés en criant: Le feu à la ville! le feu est partout! et déjà une immense lueur qui se reflète sur nos baïonnettes confirme l'affreuse nouvelle. Nous sommes à six cents lieues de notre patrie, enfermés entre des murailles de flammes, sans abri et sans pain, mais non sans espoir. L'Empereur est calme, il a donné les ordres pour l'incendie, il reprend ses travaux. On nous dis-émina partout. Nous arrachions aux flammes les plus riches produits de l'Orient que Moscou jetait sur la vieille Europe. Beaucoup d'entre nous étaient assis sur une fortune entière, et se demandaient avec inquiétude s'ils auraient un morceau de pain le lendemain.

Enfin les convois arrivèrent, et avec eux tout ce que j'aimais. Je me souviens que je montrai à Louise, à ma femme, une caisse énorme pleine d'or, de cachemires, et je lui disais: Si nous rapportons cela en France, nous serons riches...—Tâchons de ramener notre enfant, dit-elle, en me le mettant dans les bras; et elle se détourna pour pleurer.

C'est qu'il était triste, en effet, de voir la ville encombrée de blessés; c'est que toute l'armée s'attendait à entendre sortir de la bouche de l'Empereur le mot de retraite, et que l'hiver était là aux portes de Moscou, prêt à nous faire tomber nos armes des mains sous son souffle glacé.

PA GINATION

Et en effet, après un mois de séjour à Moscou, nous en abandonnâmes les ruines. Toute l'armée défila dans un morne silence, car c'était une chose étrange que de fuir ainsi devant un ennemi vaincu... Nous restâmes les derniers : ordre nous avait été donné de faire sauter le Kremlin. On creusa un volcan sous l'antique palais des czars, et à peine sortions-nous de la ville, qu'une détonation épouvantable apprit à l'Empereur que son ordre était exécuté, sa dernière vengeance accomplie. La retraite commença. Déjà derrière nous, les masses colossales des Russes marchaient lentement, sûres de leur proie, comptant sur l'hiver, leur inflexible allié, qui ne se fit pas attendre.

Des nuées de Cosaques rôdaient autour de nos flancs, poussant leurs épouvantables hurras, se ruant sur les convois, sur les traînards... Oh ! combien je souffris ! ma place, comme sergent, était au milieu des bataillons de la vieille garde, contre lesquels se brisait impuissante la furie des Cosaques... Et la neige tombait déjà par flocons épais, et le froid devenait plus vif, plus intense. Dès qu'un moment de halte le permettait, je courais auprès de ma femme, de mon pauvre petit enfant ; n'osant soulever, pour l'embrasser, les couvertures qui l'enveloppaient, mais heureux quand j'avais entendu sa douce voix.

Nous arrivâmes ainsi jusqu'à la Bérésina... Si vous saviez que de douleurs, ce mot fait renaitre en France ! les Russes nous serraient de près, leurs boulets trouaient nos rangs, mais pas un de nous ne se plaignait : toute la vieille garde était calme et résignée en voyant son Empereur souffrir courageusement lui-même. La nuit, pendant que l'on jetait sur le fleuve trois ponts longs et étroits, nous bivouaquâmes sur la rive ; au milieu d'une foule de chariots, je cherchais celui où ma femme devait se trouver. Elle était froide, inanimée : l'enfant dormait sur ses genoux ; pour le préserver, ma bonne Louise s'était dépouillée de son châle ; son coup était meurtri, sa bouche agitée de tremblements convulsifs... un moment encore, et le froid la tuait à quelques pas de moi. J'oubliai bien vite que ce fourgon contenait des richesses immenses... Je ranimai Louise et lui ouvrant de force un passage entre les masses des traînards, je l'amenaï devant le feu du bivouac.

Tous mes camarades aimaient Louise à cause de sa bonté, mon enfant à cause de sa gentillesse : on leur fit une place le plus près du feu possible, et c'était dans ce moment une abnégation sublime.

Une idée me vint alors. Je croyais, moi, comme tant d'autres, à l'étoile de Napoléon, et je résolus de placer mon enfant sous l'influence de cette étoile... Tu t'appelleras Napoléon, lui dis-je ; et avec la pointe d'une aiguille je lui tatouai un N sur le bras droit ; en frottant ensuite le tatouage avec un peu de poudre à canon, la marque devint indélébile. Mes camarades saluèrent de leurs vivats ce baptême d'un nouveau genre. Ensuite il fallut nous séparer : les ponts étaient achevés, le tambour retentit, je repris mon poste, et Louise, avec mon enfant, alla retrouver sa voiture. Mais vous pâlisseriez ; qu'avez-vous donc ?

— Rien ! oh rien ! dit le jeune homme ; et il ajouta tous bas : Bénit soit Dieu qui t'a envoyé cette idée !...

La garde devait tenir tête aux Russes pendant que le reste de l'armée passerait. L'Empereur, au milieu de nous, donnait ses ordres avec le même sang-froid, la même précision, que s'il se fût trouvé sur un champ de bataille, en face d'un ennemi battu d'avance.

Tout à coup des cris affreux s'élevèrent à la vue des Russes qui couronnaient les hauteurs ; une panique subite s'empara des traînards, tous se précipitèrent vers les points qu'ils encombraient ; les voitures lancées au galop écrasèrent tout ce qu'elles rencontrèrent.

Et du poste où je combattais, je voyais tout cela, j'entendais des cris de femme, et au milieu de ces cris il me semblait distinguer ceux de Louise qui m'appelaient... J'avais les yeux pleins de larmes... Oh ! je vous l'avoue, j'eus l'idée de jeter mon arme et de m'élançer vers Louise pour lui ouvrir un passage ou mourir avec elle. Mais en ce moment une balle frappa mortellement l'officier qui porte notre aigle, un autre le remplace et tombe à son tour, deux autres ont le même sort, et notre aigle reste à demi-enseveli dans la neige... L'Empereur vit cela, releva lui-même l'étendard, et après avoir cherché des yeux :

— Tu te nommes Hubert ? me dit-il. — Je fis un signe de tête... Prends cet aigle, tu le rapporteras en France, toi...

Deux heures après nous défilions à notre tour sur un des ponts. Je rapportai mon aigle en France ; mais Louise ! mais mon enfant, je ne les revis jamais !!! A ces mots, le jeune homme se jeta dans les bras du vieillard, et tous deux mêlèrent leurs larmes ensemble.

— Ah ! dit derrière eux une voix assez impertinente, il paraît qu'il y a festin ici. C'est vous qui traitez, Hubert ; vous connaissez ce monsieur !... C'était un inspecteur, enchanté de trouver le garde en défaut.

— S'il me connaît ! s'il me connaît ! s'écria le jeune homme d'une voix émue en ôtant rapidement son habit... Je suis Napoléon Hubert, je suis son fils !

— Mon fils ! dit Hubert d'une voix sourde... mon fils ! puis il arracha la manche du jeune homme, et sans pouvoir prononcer un mot de plus, il appuyait ses lèvres sur un N qui se lisait facilement sur son bras droit. Maintenant je puis mourir, ajouta-t-il en retombant pâle et épuisé sur sa chaise.

— Mourir ! non, mon père, non. Vous vivrez pour goûter le bonheur que nous avait réservé le ciel.

— Mais par quel miracle, dit le vieillard, es-tu été sauvé ?

— Un hettman des Cosaques me recueillit, m'éleva, m'aima comme son enfant, me donna sa fille en mariage, et mourut en me laissant sa fortune.

— Et Louise ! murmura le vieux soldat. — Père..., nous irons ensemble prier pour elle sur les bords de la Bérésina.

## DECES.

En cette ville, mercredi, après une longue et rigoureuse maladie, Bernard Lemaire-St. Germain écrivain, âgé de 64 ans. M. St. Germain après avoir passé une partie de sa jeunesse dans les pays-hauts servit avec distinction dans la dernière guerre comme capitaine interprète des sauvages. Il conserva cette dernière place jusqu'au mois de janvier dernier. Il jouissait de l'estime générale et sera long-temps regretté de sa famille et de ses nombreux amis.

## DEMANDES DE MAITRES D'ECOLE.

On a besoin dans la paroisse de TERREBONNE de DEUX MAITRES D'ECOLE munis de bonnes recommandations, pour tenir des écoles dans la campagne. S'adresser aux COMMISSAIRES de la paroisse, ou à M. Forlier, Curé du lieu. — Les lettres franches de port.

ON demande à ST. VALENTIN un MAITRE D'ECOLE marié. S'il savait les langues Française et Anglaise, il serait préféré. S'adresser à JOSEPH BISSONNET, écuyer, Commissaire d'Ecole.

## Ornements d'Eglise.

### AUX MESSIEURS DU CLERGE.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Sousigné, (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabriciens de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.

A. M. J. C. ROBILLARD. }  
NEW-YORK. }

« Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier leurs ordres. Ils auront d'abord la facilité de

### CHOISIR SUR ECHANTILLONS

et même de faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

« Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

« Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondants achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique. » Les échantillons des objets les

### PREMIERS ÉCHANTILLONS ET LES PREMIERS NOUVEAUX

seront exposés à Montréal, aux Magasins de JOSEPH ROY, Ecr., et plus tard à Québec, chez G. D. BALZARETTI, Ecr.

On remplira avec un soin tout particulier les ordres en tout genre, qu'on voudra bien remettre pour OBJETS D'ÉGLISE.

On fera venir les ORNEMENTS tout faits, si on le préfère.

J. C. ROBILLARD,

No. 32, Beaver & l'encoignure de Broad Street, New-York.

## MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE,

DÉDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA. LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix : trente sols ; quatorze schellings la douzaine.

## ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELÉAU & LA MOTHE,

Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STARKÉ et Cie.

## CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

ON s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.  
Chaque insertion subséquente, 7½d.  
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 1d.  
Chaque insertion subséquente, 10d.  
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4s.  
Chaque insertion subséquente, 7d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, Prop.  
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, Prop.  
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

ERREUR